

# Conseil municipal de la Commune de Quézac

## **Compte rendu de la séance du lundi 08 décembre 2014**

**Présents** : Flore THEROND, Claude BEAU, Guillaume BELLATON, Patrick BOSC, Lydie COUDERC, Pascal FRAZZONI, Rolland MEJEAN, Marthe PEDULLA, Gaspard PICANDET, Marie-Aude SAINT-PIERRE

**Représentés** : Marie BOUCHE à

**Secrétaire(s) de la séance** : Rolland MÉJEAN

### **Ordre du jour :**

- Création d'une AVAP
- Extension du colombarium
- Gratification de la stagiaire Licence professionnelle
- Participation aux frais de transports scolaires
- Acquisition immobilière à Fayet
- Enfouissement des réseaux au Villaret
- Assurance statutaire

Questions diverses



Après avoir salué l'assemblée, Madame le maire propose l'adoption du procès verbal du Conseil municipal du 20 octobre 2014. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le maire propose ensuite d'ajouter à l'ordre du jour un point qui s'impose suite aux événements météorologiques des jours précédents : la signature d'une convention de déneigement sur le causse de Sauveterre. Cet ajout est accepté par l'assemblée.

Madame le maire propose alors d'examiner l'ordre du jour.

### **Délibérations du conseil :**

#### **Mise en place d'une AVAP (DE 2014 077)**

La commune est couverte depuis 2006 par une ZPPAUP. La loi Grenelle II substitue les ZPPAUP par des AVAP : Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Ce nouveau document permet de prendre en compte les contraintes environnementales, le développement durable et les économies d'énergie.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal, *approuve* le lancement sur son territoire d'une AVAP sur les bourgs de Quézac et Blajoux, en liaison avec le STAP ; *lance* la procédure : constitution du groupe de travail, mise en place de l'instance consultative locale, concertation avec la population.

### **Extension du colombarium (DE 2014 078)**

Les 5 emplacements du cite cinéraire sont sous concession et afin de répondre à de nouvelles demandes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* de faire construire 7 nouveaux emplacements au colombarium du cimetière de Quézac.

### **Remboursement frais stagiaire licence professionnelle (DE 2014 079)**

Mme LAGACHE, stagiaire de la licence professionnelle Secrétaire administratif des collectivités territoriales, en fonction sur la commune depuis le mois de novembre, sera présente dans les locaux durant 20 semaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* de rembourser les frais kilométriques de Mme LAGACHE sur la base des remboursements de frais des agents de la fonction publique territoriale.

### **Participation frais transports scolaires 2013/2014 (DE 2014 080)**

Les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves de l'enseignement primaire empruntant les transports scolaires doivent participer au financement du ramassage.

La participation de 14,3 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (1 701 €) pour l'année scolaire 2013/2014, représente 243 € par enfant. Soit un total pour la commune de Quézac de 6 318 € pour 26 élèves. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *approuve* cette décision, *accepte* de voter la quote-part.

### **Acquisition de terrain pour élargissement de voirie à Fayet (DE 2014 081)**

L'élargissement de la voirie à Fayet pourra s'effectuer moyennant l'acquisition de trois parcelles de terrain qui longent l'actuelle route, et d'une surface d'environ 131 m<sup>2</sup>, au coût de 20 €/m<sup>2</sup>, ce qui représente un total de 2 620 €. 740 € reviendront à la famille CLAUZEL, 180 € à la famille FABRE, et 1700 € à la famille LABAUME.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* d'acquérir ces parcelles de terrain, *demande* de confier la rédaction de l'acte à Maître POTTIER de FLORAC, *dit* que tous les frais seront pris en charge par la commune.

### **Enfouissement le Villaret - versement fonds de concours (DE 2014 082)**

L'enfouissement du réseau électrique au hameau du Villaret est de la compétence du SDEE, et coûtera 10 393,70 € pour l'enfouissement, et 14 728,82 € pour le génie civil.

Afin de financer cette opération, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement le Villaret 2e tranche	10 393,70 €	Participation du SDEE	9 094,49 €
		Fonds de concours de la commune (15 % du montant HT des travaux)	1 299,21 €
<b>Total</b>	<b>10 393,70 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 393,70 €</b>

Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
--------------------	---------	-------------	---------

Génie civil le Villaret 2e tranche	14 728,82 €	Participation du SDEE	9 819,21 €
		Fonds de concours de la commune (40 % du montant HT des travaux)	4 909,61 €
<b>Total</b>	<b>14 728,82 €</b>	<b>Total</b>	<b>14 728,82 €</b>

Le total des fonds de concours de la commune pour ce projet se monte à 6 208,82 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *adopte* ce plan de financement.

### **Assurance statutaire (DE 2014 083)**

Les obligations statutaires en matière d'assurance maladie et accident de travail envers le personnel communal sont définies par la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le budget de la collectivité devrait supporter des coûts en cas d'absentéisme.

Suite à mise en concurrence, le CDG a adhéré à un contrat d'assurance, pour le compte des collectivités adhérentes, avec CNP Assurances. Il s'agit d'un contrat groupe à adhésion facultative. Le CDG gère le contrat, est proposé pour couvrir ses frais 8,5 % de la prime annuelle d'assurance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *Décide* d'adhérer au contrat groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour 4 ans ; *autorise* madame le maire à signer le certificat d'adhésion et la convention de gestion avec le CDG.

### **Convention de déneigement avec un agriculteur (DE 2014 084)**

M. Claude Beau quitte la salle.

Les hameaux de Tonnas et le Mas André n'ont pas de convention de déneigement. L'exploitant agricole Claude Beau, résidant au Mas André, possède le matériel adéquat. Il accepte, moyennant une adaptation de son tracteur, et pour un coût horaire de 60 €/h, de signer cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, *accepte* de prendre en charge l'adaptation et la réparation du tracteur de M. Claude Beau, *accepte* de signer la convention de déneigement avec lui.

## **Questions diverses :**

### **L'arbre de Noël**

Il se déroulera à la salle des fêtes de Blajoux le samedi 13 décembre à 14h00.

### **Agenda 21**

Une réunion est prévue avec les étudiantes de Sup'Agro le vendredi 19 décembre, afin de préparer la réunion publique sur les projets de Fayet, Blajoux et la piste verte, qui se tiendra le 29 janvier 2015.

### **Permanence élections électorales**

Le mercredi 31 décembre, la mairie sera ouverte durant ses heures normales, afin de permettre aux retardataires de s'inscrire sur les listes électorales en vue des échéances électorales de 2015.

### **Village vacances de Blajoux**

Une réunion bilan de la saison et classement est prévue le 8 janvier avec la responsable du village vacances.

### **Cérémonie des vœux**

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 10 janvier 2015 à 18h30.

### **Pont monument de Quézac**

Une réunion auprès de la DRAC Languedoc-Roussillon a eu lieu à Montpellier, en présence des délégués au SMEMQI. Le projet de restauration et de consolidation du pont monument de Quézac est accepté, et pourra bénéficier d'une subvention de 50 % du coût des travaux.

Parallèlement, la Région pourra abonder sur la base du contrat État-Région pour des travaux de cette ampleur. Les études sont prévues courant 2015, et les travaux en une tranche courant 2016.

### **Congrès des maires de France**

Le maître mot est la mutualisation.

Les rapprochements de communes et les communes nouvelles sont de plus en plus nombreux. A l'ère du redécoupage des cantons et des régions, il est urgent de prévoir un projet de territoire.